



MEASURES CLES DE REINTEGRATION DURABLE DES MIGRANTS DE RETOUR SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

Sur la base des résultats de l'atelier technique :

REINTEGRATION DES MIGRANTS DE RETOUR SUR LE MACHE DU TRAVAIL – CADRER LE CHAMP

KING FAHD PALACE, DAKAR - 22-23 OCTOBRE 2018



Mesures clés pour la réintégration durable des migrants de retour sur marché du travail

Résumé des lignes directrices préparées par:

Mme Evelyne Nkeng Peh

Conseillère en migration, Département des affaires sociales, Commission de l'Union Africaine

Sous la supervision de

M. Oumar Diop

Coordonnateur JLMP, Département des Affaires sociales, Commission de l'Union Africaine

Pour plus d'informations sur ce document, veuillez contacter

M. Oumar Diop, Coordonnateur, JLMP

Département des Affaires Sociales–Commission de l'Union Africaine

diopo@africa-union.org

Janvier 2019

REINTEGRATION DES MIGRANTS DE RETOUR SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

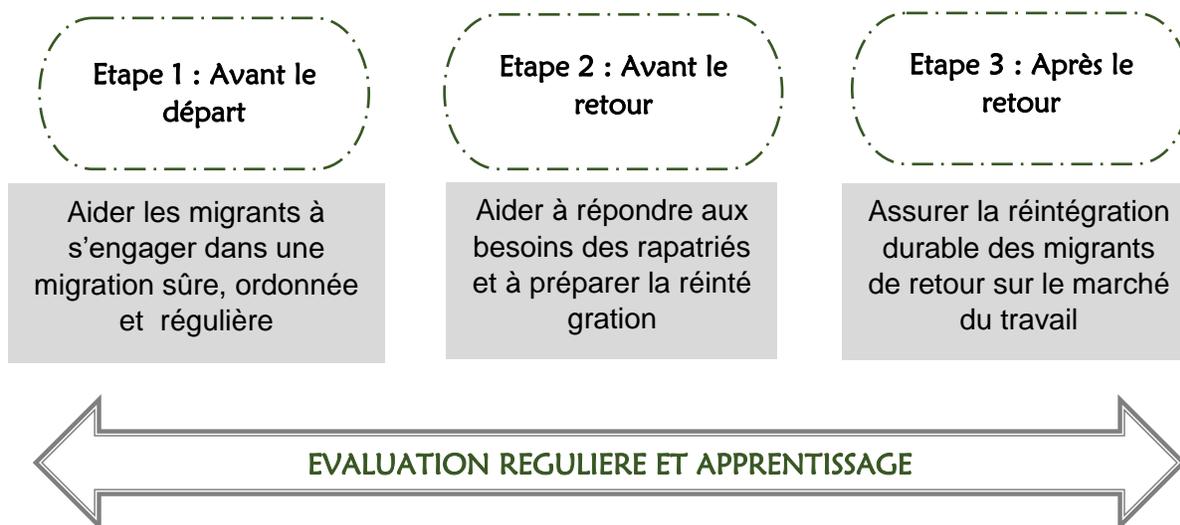
Importance de la réintégration des migrants de retour sur le marché du travail

- ✎ La réintégration peut être considérée comme durable lorsque les rapatriés ont atteint des niveaux d'autosuffisance économique, une stabilité sociale au sein de leurs communautés et un bien-être psychosocial leur permettant de faire face aux facteurs de (ré) migration.
- ✎ Le manque d'opportunités d'emplois décents est un facteur important de la migration et de la fuite des cerveaux, et l'inclusion limitée de la gouvernance du marché du travail suscite l'insatisfaction des jeunes et des femmes sur le marché du travail.
- ✎ La réintégration sur le marché du travail est l'un des facteurs clés d'une réintégration réussie. L'accès à des activités génératrices de revenus et à des emplois décents permet aux migrants de retour de subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes à leur charge. Les raisons économiques d'émigrer et même d'emprunter des itinéraires dangereux pour rechercher une vie meilleure sont ainsi réduites.
- ✎ Une fois parvenus à une réintégration durable, les migrants de retour sont en mesure de prendre de nouvelles décisions en matière de migration, une question de choix plutôt que de nécessité.

Principaux besoins des migrants de retour

- ✎ Environnement politique favorable qui répond aux besoins multiples des migrants.
- ✎ Conseils psychosociaux, médicaux et juridiques à toutes les étapes de la migration.
- ✎ Reconnaissance des compétences par les pays de départ et les pays de retour.
- ✎ Profil de compétences des migrants de retour et informations sur les possibilités de formation pour améliorer leur employabilité dans le pays de retour.
- ✎ Informations sur les opportunités d'affaires et les opportunités d'emplois dans le pays de retour.
- ✎ Informations sur la réglementation concernant l'emploi décent (emploi salarié ou indépendant).
- ✎ Transférabilité des avantages de sécurité sociale.
- ✎ Soutien technique et financier aux entrepreneurs.
- ✎ Soutien au processus de réintégration des personnes à charge (orientation, logement, éducation des enfants, formation professionnelle, santé, etc.).

L'approche systématique et intégrée en trois étapes pour une (ré)intégration durable des migrants sur le marché du travail



Mesures clés pour la (ré)intégration durable des migrants de retour sur le marché du travail

Etape 1: Avant le départ des pays d'origine

Mesures clés	Parties prenantes	Rôle
1. Sensibilisation sur les risques de la migration irrégulière, ainsi que sur les opportunités d'affaire et d'emploi dans les pays ciblés	Gouvernement du pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> - Initier et coordonner des actions de collecte, de partage et de sensibilisation de l'information - Fournir des informations sur les conventions et accords signés avec les pays de destination - Mettre en place des bureaux d'information / services d'assistance dans les pays de destination - Renforcer la coopération avec les pays de destination ciblés pour rassembler et diffuser des informations sur les opportunités d'emploi dans les pays de destination avec les conditions d'accès à leur marché du travail
	ONG et société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la conception et à la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation
	Secteur privé (chambre consulair e, groupes professionnels)	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des informations sur les opportunités d'emploi par secteur dans les pays d'origine

Mesures clés	Parties prenantes	Rôle
2. Établir un profil de compétences / des analyses d'emploi ou un projet professionnel pour les candidats à la migration	Gouvernement (Agences nationales de promotion de l'emploi, Direction du travail)	<ul style="list-style-type: none"> - Établir une base de données sur les compétences des candidats à l'immigration - Établir un profil de compétences - Établir des listes critiques des insuffisances en matière de compétences et de surplus
	Chambre de commerce et groupements professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des informations sur les lacunes en matière de compétences dans divers secteurs - Fournir une assistance technique lors de l'évaluation des compétences
	Partenaires sociaux (organisations d'employeurs et de travailleurs)	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la conception des processus d'évaluation des compétences et d'analyse des lacunes - Concevoir des programmes / projets de réintégration sur le marché du travail pour soutenir les migrants de retour, - Renforcer la coopération internationale, y compris avec les organisations sœurs des pays de destination - Améliorer le transfert de compétences inter-entreprises
3. Assurer un recrutement équitable et des conditions de travail décentes pour les travailleurs migrants dans les pays de destination	Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Signer des BLAs (Accords bilatéraux en matière de travail) et des Protocoles d'accords avec des pays de destination (voir le modèle des accords sur le risque) - Ratifier et mettre en œuvre les instruments internationaux, continentaux et régionaux sur le travail décent pour assurer la réciprocité - Réglementer les agences de placement privées et définir la politique de placement international - Veiller à l'application des réglementations applicables au placement international - Développer la coopération avec les agences de placement et d'emploi dans les principaux pays de destination
	Partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la préparation des BLAs et des Protocoles d'accords - Veiller au respect des règlements par les gouvernements et les agences de recrutement

Etape 2: Avant le retour (vers les pays d'origine ou d'autres pays africains)

Mesures clés	Parties prenantes	Rôle
1. Fournir des informations à jour sur les opportunités d'affaire et d'emploi dans les pays africains	Ministère du travail et de l'emploi (services d'inspection du travail, services de l'emploi, observatoires de l'emploi et autres systèmes d'information sur le marché du travail- (SMIT)	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir et diffuser des informations sur les opportunités dans les pays d'origine et d'autres pays africains - Concevoir et diffuser des brochures personnalisées sur la législation et la réglementation du travail et de l'emploi - Organiser des activités de sensibilisation et de sensibilisation pour leurs travailleurs migrants dans les principaux pays de destination - Établir une information en ligne efficace par les services publics de l'emploi et les observatoires de l'emploi et autres SIMT) - Utiliser les TIC pour établir des canaux de communication avec les travailleurs migrants dans les pays de destination
	Ministère des affaires étrangères (services consulaires, attachés du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir et diffuser des informations sur les opportunités dans les pays d'origine et d'autres pays africains
	Partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des informations
	Organisations de la diaspora	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la diffusion d'informations sur les opportunités économiques en Afrique
2. Définir les conditions-cadres pour assurer un accès régulier aux marchés du travail, la transférabilité des compétences et les avantages sociaux	Ministères et attachés du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et mise en application des dispositions des accords sur les conditions de travail et les protocoles d'entente - Mettre en place des mécanismes pour assurer la transférabilité des compétences et des avantages sociaux - Partager les informations mises à jour sur les accords concernant les conditions d'accès au marché du travail, la transférabilité des compétences et les avantages sociaux entre pays
	Partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et mise en application des dispositions des accords sur les conditions de travail et les protocoles d'entente
	Organisations de la diaspora et des OSC	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser des informations sur les BLAs et les Protocoles d'accord sur la transférabilité des avantages

Etape 3: Après le retour (vers les pays d'origine ou d'autres pays africains)

Mesures clés	Parties prenantes	Rôle
1. Fournir une assistance psychosociale, médicale et juridique aux migrants de retour	Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la conception du soutien (psychosocial, médical et juridique), ainsi que l'évaluation et l'apprentissage des leçons - Coordonner les initiatives des parties prenantes
	Partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la conception du processus
	OSC et partenaires de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la conception et à la mise en œuvre d'initiatives
2. Soutien à l'évaluation et à la reconnaissance des compétences	Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le mécanisme et les outils d'évaluation des compétences et de reconnaissance des migrants de retour - Coopérer avec les institutions du travail des pays de destination pour échanger des informations sur les compétences des travailleurs migrants - Mettre en place de courts programmes de formation / certification pour favoriser la reconnaissance des compétences
	Groupes professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la mise en place de mécanismes d'évaluation et de reconnaissance des compétences
	OSC et organisations de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir une assistance technique
3. Soutien à l'emploi durable et à l'esprit d'entreprise	Gouvernement (y compris les centres d'orientation des migrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les placements dans les entreprises du secteur privé - Partager des informations sur les opportunités d'entrepreneuriat et les sources potentielles de financement
	Partenaires sociaux, agences nationales pour l'emploi, gouvernements locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et partager des informations sur les lacunes en matière de compétences et de l'emploi -
	Partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le droit d'affiliation organisationnelle - Syndicats

Mesures clés	Parties prenantes	Rôle
4. Assurer la transférabilité des avantages sociaux	Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des plans d'investissement aux migrants de retour (épargne) - Fournir une assistance pour le rapatriement de la sécurité sociale et d'autres avantages sociaux
	Partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en œuvre des accords concernant les avantages sociaux

Autres mesures

- ⌘ Coordination, suivi, évaluation de la migration et programme de réintégration aux niveaux régional et domestique
- ⌘ Capitalisation et partage des leçons apprises et bonnes pratiques